



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 22 : Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre

SOUTIEN À L'ADOPTION PAR LA 39^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OACI D'UN RÉGIME MONDIAL DE MESURES BASÉES SUR LE MARCHÉ (MBM)

(Note présentée par la Banque mondiale)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Reconnaissant le lien entre changement climatique et pauvreté, la participation du transport aérien au développement économique global et sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre, la présente note souligne les opportunités de partenariat entre l'OACI et le Groupe de la Banque mondiale, afin de soutenir la mise en œuvre d'un régime mondial de mesures basées sur le marché (MBM).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à inviter instamment les États membres à adopter la résolution établissant un régime mondial de mesures basées sur le marché (MBM) ;
- b) à reconnaître la nécessité d'établir des partenariats environnementaux avec les Institutions multilatérales de développement, afin de s'assurer de la mise en œuvre réussie du régime mondial de mesures basées sur le marché (MBM)

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique E — <i>Protection de l'environnement</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées dans la présente note de travail seront financées par les ressources disponibles dans le budget du programme régulier 2017-2019 et/ou par des contributions budgétaires additionnelles.
<i>Références :</i>	

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par la Banque mondiale.

1. CONTEXTE

1.1 Le Groupe de la Banque mondiale poursuit la réalisation de deux objectifs ambitieux :

- a) mettre fin à l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération en réduisant à 3 % la proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar à l'horizon 2030 ;
- b) favoriser, dans chaque pays, la croissance du revenu des 40 % les plus pauvres.

1.2 Le Groupe de la Banque mondiale (WBG) est une source essentielle d'appui financier et technique pour les pays en développement du monde entier, à travers l'accord de prêts assortis de faibles taux d'intérêt, de crédits sans intérêts, de dons ou d'assistance technique. Le Groupe Banque mondiale (WBG) apporte également son appui aux pays en développement sous la forme de conseils stratégiques, d'études et d'analyses.

1.3 Les financements du Groupe de la Banque mondiale sont destinés à appuyer des investissements dans un vaste éventail de secteurs : éducation, santé, administration publique, infrastructure, développement du secteur financier et du secteur privé, agriculture, gestion de l'environnement et des ressources naturelles, etc.

1.4 Le Groupe de la Banque mondiale est composé de cinq institutions : L'Association internationale de développement (IDA), La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), La Société financière internationale (IFC), L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

1.5 IDA accorde des prêts ou des crédits sans intérêt et des dons aux pays les plus pauvres de la planète. IBRD prête aux pays à revenu intermédiaire et aux pays pauvres solvables. IFC finance des prêts, des fonds propres et des services-conseil pour stimuler l'investissement privé dans les pays en développement. MIGA offre aux investisseurs des garanties contre les pertes associées aux risques non commerciaux dans les pays en développement. ICSID offre des mécanismes internationaux de conciliation et d'arbitrage des différends liés aux investissements.

2. INTRODUCTION

2.1 Le changement climatique et la pauvreté sont inextricablement liés. En l'absence d'initiatives de développement rapides, inclusives et prenant en compte les risques liés au changement climatique, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté pourrait augmenter de plus 100 million d'ici 2030. Lors de l'accord de Paris en Décembre 2015 les états, la société civile et le secteur privé ont été appelés à prendre des actions fortes pour aborder les risques et impacts liés au changement climatique.

2.2 Le transport aérien contribue de manière significative au développement économique et social à travers le monde. Ainsi un secteur aérien durable joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de développement durables de l'ONU, tels qu'adoptés par les chefs d'états en 2015 et dans la résolution des problèmes liés au changement climatique

2.3 Le Groupe de la Banque mondiale salue les efforts produits par l'OACI, depuis la 38^e Assemblée générale, dans le développement d'un régime mondial de mesures basées sur le marché (MBM), parmi le panier de mesures telle que les améliorations opérationnelles et techniques que l'OACI a entrepris afin de limiter les impacts de l'aviation sur le changement climatique. Le groupe

Banque mondiale voudrait tout particulièrement reconnaître les progrès réalisés dans le soutien à l'objectif collectif à moyen terme de garder le niveau des émissions globales de CO₂ générées par le transport aérien international, au même niveau que celui de 2020 (Carbon Neutral Growth 2020).

2.4 L'adoption d'un régime mondial de MBM serait un accomplissement majeur et représenterait la première fois qu'un secteur économique auto-règle ses émissions de gaz à effet de serre. Cela montrerait également un exemple pour les autres secteurs économique qui souhaiteraient conduire des actions audacieuses dans le combat contre le changement climatique.

3. PARTNENARIAT OACI-GROUPE BANQUE MONDIALE

3.1 Le Groupe de la Banque mondiale aide les pays à définir et mettre en œuvre de nombreuses politiques d'atténuation du changement climatique au niveau national et sectoriel. Ce travail inclut la mise en place d'instruments de marché permettant d'établir un prix du carbone, ce qui en retour, encourage les réductions d'émission de gaz à effets de serres ainsi que les investissements dans les infrastructures bas carbone. Le Groupe de la Banque mondiale possède une expertise reconnue dans les activités de renforcement des capacités et de formation, qui seront très importantes dans la mise en œuvre du régime mondial de MBM, comme par exemple la définition et l'établissement des registres carbone, système de suivi, de compte rendu et vérification (MRV), la collecte et le management de données, ainsi que les aspects législatifs encadrant les marchés carbonés.

3.2 Pour le secteur aérien, l'établissement des structures nécessaires pour remplir les obligations du régime mondial de MBM est une tâche nouvelle et ambitieuse. Le Groupe Banque mondiale est prêt à assister l'OACI et son comité pour la protection de l'environnement pour conduire une mise en œuvre réussie du régime mondial de MBM. Le Groupe de la Banque mondiale, en tant que pionnier de l'utilisation des instruments de marché pour combattre le changement climatique, continue de jouer un rôle prépondérant dans le pilotage des marchés carbone du futur ainsi que dans la définition des instruments législatifs correspondants, et assiste les états du monde entier à traiter des problématiques similaires à celles qui seront rencontrées lors de la mise en œuvre du régime mondial de MBM.

3.3 Le Groupe de la Banque mondiale tient à féliciter l'OACI pour l'organisation des dialogues de l'aviation mondiale (GLAD) en 2015 et 2016 dans le but d'initier le travail de formation des États membres sur les mécanismes de marché. Ces dialogues ont permis d'identifier les sujets sur lesquels le Groupe Banque mondiale, en partenariat avec l'OACI, peut faire profiter les états membres de son expertise, et ce afin de s'assurer de la mise en œuvre réussie du régime mondial de MBM

4. CONCLUSION

4.1 Le Groupe Banque mondiale invite instamment les états membres à adopter la résolution instaurant un régime mondial de MBM, lors de la 39^e Assemblée Générale et, en cela, affirmer son rôle prépondérant dans la lutte contre le changement climatique.

4.2 Le Groupe Banque mondiale se réjouit de la perspective d'établir un partenariat environnemental avec l'OACI, afin de s'assurer que les États membres ainsi que les autres acteurs du secteur aérien soit prêts à mettre en œuvre le MBM en 2020.